

*Initiatives ministérielles*

ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Est-on d'accord.

**Des voix:** D'accord.

[Texte]

Question n° 452—**M. MacWilliam:**

En ce qui concerne les Forces armées canadiennes, a) a-t-on pris des mesures pour modifier les attitudes et les comportements des officiers à l'égard des femmes, notamment en ce qui a trait au harcèlement sexuel, aux injustices faites aux femmes et à la violence faite aux femmes et, dans l'affirmative, lesquelles, b) a-t-on mis en place des programmes d'action positive et, dans l'affirmative, lesquels?

(Le document est déposé.)

[Français]

**M. Langlois:** Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Les autres questions sont-elles réservées?

**Des voix:** D'accord.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

#### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Beatty: Que le projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel.

• (1545)

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, je voudrais poursuivre les observations que j'ai commencées avant la période des questions.

Je m'étais alors arrêté sur le fait que le projet de loi C-62 présente les objectifs de la politique. Ces objectifs visent la conception d'un réseau de télécommunications et d'une ligne de conduite qui indiquent clairement que l'orientation du gouvernement national sera prédominante et qu'elle constituera la première autorité relative à la politique sur les télécommunications au Canada.

Il y a maintenant sept ou huit ans que nous voyons ce gouvernement qui, année après année, va exactement à l'encontre du principe qu'il énonce aujourd'hui à la Chambre. Nous avons eu des institutions nationales, des programmes nationaux, des sociétés d'État qui ont servi toutes les régions du Canada, et surtout ces régions où il est fort difficile de donner des services. Or, nous avons complètement démantelé un grand nombre de ces programmes et de ces institutions.

Je n'ai jamais caché que je suis très centralisateur. Je crois fermement dans un gouvernement national fort. Quand j'ai lu l'article qui commence ce projet de loi, l'article 7, je n'en croyais pas mes yeux. Le texte ressemble à s'y méprendre à une politique libérale. Or, ce gouvernement a continuellement proposé des arrangements constitutionnels. Tout dernièrement encore, les documents référendaires préconisaient un régime extrêmement décentralisé. Quand j'ai constaté que ce projet de loi traitait notre politique sur les télécommunications au Canada d'une façon exhaustive et qu'il conférait au gouvernement national une compétence indiscutable, j'ai été très heureux.

En vérité, c'est ça que les Canadiens veulent. Si, au terme de l'étude en comité, on considère que le projet de loi est conforme aux objectifs généraux de la politique, j'estime qu'il sera adopté sans problème à la Chambre.

L'autre question que je voulais soulever au sujet de ce projet de loi, et cela préoccupe les gens, est la suivante. Le projet de loi donne vraiment le droit au Cabinet ou au gouverneur en conseil d'intervenir de temps à autre pour donner des instructions au CRTC. Je n'ai rien contre cela.

Un des problèmes que nous avons au Canada, c'est justement qu'il arrive trop souvent que les fonctionnaires exercent un plus grand pouvoir sur le programme du gouvernement que les représentants élus de la population. En définitive, c'est nous qui sommes responsables des lois du pays. Nous sommes responsables des décisions qui sont prises dans toutes les régions du pays à tous les niveaux d'un ministère donné. Je n'ai absolument rien contre le fait que, de temps à autre, le gouverneur en conseil intervienne et donne des instructions sur un aspect donné de la politique de télécommunication canadienne. Il sera tenu responsable par la Chambre des communes ou le comité si sa décision est mauvaise. En